

Par Pierre Laberrondo

# Le grand corps des ingénieurs en quête de stratégie nouvelle

Les ingénieurs du prestigieux corps des Ponts, des eaux et des forêts veulent le réorganiser et renforcer son pilotage. Une manière de préserver une influence largement affaiblie ces dernières années.

Six ans après leur regroupement dans un corps d'ingénieurs unique né de la fusion, en 2009, de deux corps, celui des Ponts et Chaussées et celui du génie rural, des eaux et des forêts, les ingénieurs du prestigieux corps des Ponts, des eaux et des forêts (Ipef) s'interrogent sur leur organisation et, en substance, sur leur influence perdue **alors que les missions techniques ont été les principales victimes des suppressions de postes menées depuis dix ans au nom de la Révision générale des politiques publiques, puis de la Modernisation de l'action publique.**

*"En 2009, une fusion administrative a été engagée sans que le projet politique ait été vraiment exprimé, même s'il était latent : la création d'un grand corps du développement durable",* décrypte Thierry Dallard, le président de l'Unipef, le syndicat le plus influent chez les ingénieurs "Ipef", qui vient d'élaborer une étude pour repenser leur organisation.

Cette note doit permettre d'engager la discussion avec les deux secrétaires généraux des ministères de l'Écologie, Francis Rol-Tanguy, et de l'Agriculture, Valérie Métrich-Hecquet – tous deux Ipef –, nommés au cours de l'année 2014 et qui ont la haute main sur la gestion du corps. L'Écologie et l'Agriculture sont les principaux employeurs des quelque 3 700 Ipef.

## Fusion administrative

Premier constat : les ingénieurs font le diagnostic d'une fusion à la logique trop administrative, notamment dans la gestion des plus jeunes éléments. Par exemple, les affectations en sortie d'école et les mobilités entre services et même à l'intérieur d'un service sont complexifiées par un système d'identification et de comptabilisation des postes destiné à assurer le respect des plafonds d'emploi et de masse salariale inscrits aux budgets respectifs des deux ministères.

*"Ce système dit des chaises vertes (Agriculture) ou bleues (Écologie) entraîne des contraintes. Les mobilités doivent respecter les équilibres entre les couleurs : par exemple, si un directeur d'une DDI [direction départementale interministérielle, ndlr] veut améliorer le fonctionnement de son service en mutant un Ipef d'une chaise bleue à une chaise verte ou vice versa, il devra passer par la mécanique des compteurs, ce qui diminue sérieusement la fluidité des mobilités au sein d'un même service",* relève l'étude. D'où la préconisation d'un suivi régulier de l'évolution des postes et des masses salariales en allant

vers une *"globalisation au niveau de chaque service ou entité dont les responsables retrouveraient leur liberté de gestion"*.

Sur le plan des ressources humaines, il apparaît aussi que le retour des ingénieurs à la fonction publique d'État après essaimage se heurte encore à une gestion privilégiant le parcours professionnel des collègues restés au sein de l'État. Il n'est jamais bien vu de migrer vers le privé ou même vers une collectivité territoriale alors même que les missions les plus techniques de l'administration nationale tendent à être transférées à des opérateurs, à des collectivités ou à des délégataires parfois privés. À cet égard, l'Unipef préconise notamment de faciliter le détachement dès le premier poste, par exemple dans des grandes entreprises publiques.

### **Besoin de prospection RH**

L'autre grand sujet de réflexion reste le pilotage du corps. La réforme de 2009 a institué un chef de corps, mais son rôle demeure largement honorifique. Dans les faits, ce sont les deux secrétaires généraux des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture qui assurent la gestion opérationnelle en présidant notamment la commission administrative paritaire, laquelle décide des situations individuelles. *"Guidée par les préoccupations propres aux secrétaires généraux des deux ministères, elle ne permet pas un suivi individuel unifié et s'inscrivant dans la durée des membres du corps. Elle manque d'une vision de long terme et prenant en compte les besoins d'autres « employeurs » d'Ipef, ce qui suscite un malaise chez certains membres du corps"*, relevait déjà un rapport de la Cour des comptes de l'été 2012.

Plutôt que d'éclipser les secrétaires généraux (SG), l'Unipef propose de refondre le Centre interministériel de gestion des Ipef (Ceigipef), qui existe déjà mais dont le rôle se limite à la gestion des procédures administratives ou à des aspects juridiques. La nouvelle structure opérationnelle de pilotage et de gestion serait placée sous la tutelle des deux SG et dirigée par un haut fonctionnaire choisi par ces derniers après avis du chef de corps. Lui seraient rattachés le Ceigipef, le collège de formation, le chargé de mission pour les Ipef de l'écologie et son équivalent pour l'agriculture (inexistant aujourd'hui).

Ainsi renforcée, la structure devrait assumer les fonctions de *"pilotage, de prospective sur l'évolution des besoins, de suivi des parcours, de conseil aux Ipef sur l'orientation de leur carrière"*. En d'autres termes, penser les ressources humaines. L'enjeu paraît complexe. Il est pourtant nécessaire de le prendre en compte pour tenter de maintenir l'attractivité du corps.